

CULTURE**Cinéma municipal Le Luxy**

Convention avec le lycée Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland a mis en œuvre durant l'année scolaire 2009/2010, en collaboration avec le cinéma municipal Le Luxy, déjà partenaire depuis de nombreuses années de l'option cinéma, un projet d'éducation artistique et culturelle.

Cet atelier cinéma-audiovisuel, qui se déroule le mercredi après-midi, a pour objectif d'éduquer les élèves à l'image, de développer leur connaissance du patrimoine et de l'histoire du cinéma et de leur permettre une pratique cinématographique et audiovisuelle. Il est ouvert à une vingtaine d'élèves issus de l'ensemble des sections et niveaux de classes. Sa fréquentation permettra aux élèves de terminale de se présenter aux épreuves de l'option facultative cinéma.

Le coût global du projet est évalué à 4050 €. Cet atelier est financé conjointement par une participation du Lycée Romain Rolland à hauteur de 1525 €, une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 1525 € et le cinéma Le Luxy, à hauteur de 1000 €. Cette dernière somme correspond à la valorisation du temps de travail de la responsable jeune public et scolaire du cinéma pour la mise en œuvre de ce projet.

En 2009, c'est l'Association Ivryenne du Cinéma, alors gestionnaire dudit cinéma, qui a été signataire de la convention financière afférente.

Compte-tenu de la volonté conjointe de reconduire cet atelier pour l'année 2010/2011 et de la transformation du cinéma Le Luxy en service municipal depuis le 1^{er} janvier 2010, la signature de la convention par la Ville est désormais nécessaire.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le partenariat et la convention financière relative à la mise en œuvre d'un atelier artistique cinéma audiovisuel à passer avec le lycée Romain Rolland, pour l'année scolaire 2010/2011 et d'autoriser le Maire à demander une subvention à la DRAC.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : - convention,
- descriptif du projet.

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Convention avec le lycée Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 28 janvier 2010 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2010,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Éducation Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle d'un atelier cinéma audiovisuel en direction du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE (à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturel d'atelier cinéma audiovisuel avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2010/2011 pour un montant de 4 050 € et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 SEPTEMBRE 2010